

Règlement du reconditionnement

Normes de Qualité pour les Instruments Reconditionnés

Dans le but d'apporter une homogénéité des prestations de remise en état effectuées pour les instruments reconditionnés, nous mettons à votre disposition la notice suivante qui énonce les critères auxquels chaque instrument reconditionné doit se conformer.

Ces critères sont à respecter pour garantir que l'instrument de musique à vent fonctionne correctement, produise un son de qualité et soit prêt à être utilisé par le musicien.

Cette notice témoigne de notre engagement à fournir des instruments de qualité, même de seconde main, dignes de confiance et de performance.

Nous vous invitons à parcourir ces normes avec attention, car elles devront être scrupuleusement respectées.

A noter que les termes « reconditionnés » ou « produits reconditionnés » sont d'ores et déjà soumis à une notion légale par le décret n°2022-190 du 17 février 2022. Ce décret concerne les vendeurs de produits mis sur le marché, y compris lorsqu'ils sont proposés à la vente à partir d'une interface en ligne. Il réserve l'emploi de ces mentions aux produits d'occasion et précise les conditions dans lesquelles elles peuvent être utilisées, s'agissant de la réalisation de tests, voire de l'exigence d'une ou de plusieurs interventions techniques, permettant de s'assurer de la sécurité et des fonctionnalités du produit.

Ainsi, un produit ou une pièce détachée d'occasion, au sens de l'[article L. 321-1 du code de commerce](#), peut être qualifié de « produit reconditionné » ou être accompagné du terme « reconditionné », dès lors que le produit ou la pièce détachée a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre.

L'objectif de ce document « Normes de Qualité pour les Instruments Reconditionnés » ne vise qu'à compléter ce décret et à en préciser l'usage pour les instruments de musique à vent.

Nota-Bene : L'association Orchestre à l'École, dans le cadre de son appel à projets, considère que la remise en état d'instruments est un reconditionnement sans changement de propriétaire. Elle applique donc les mêmes normes à la remise en état et au reconditionnement.

Fait en double exemplaire à, le/..../.....

Pour le porteur de projet

Pour le(s) luthier(s)

1 Fiabilité structurelle de l'instrument concernant :

<i>Les parties</i>	<i>Les attendus</i>	<i>Bois</i>	<i>Cuivre</i>
Le corps de l'instrument	Aucune fissure, déformation ou dommage structurel visible	X	
	Soudures solides et sans fuites d'air qui garantissent l'intégrité de l'instrument		X
Les mécanismes	Mécanismes et ressorts fonctionnels y compris les clés, les pistons, axes et coulisses	X	X
Les ouvertures	Ouvertures des clés	X	X
La perce	Perce contrôlée pour une production sonore optimale	X	X

2 Étanchéité et réponse de l'instrument

<i>Les parties</i>	<i>Les attendus</i>	<i>Bois</i>	<i>Cuivre</i>
Les pièces d'usure : lièges, feutre, tampons	Remplacement systématique des joints en liège, feutres, ressorts et des tampons défectueux	X	X
Les emboitements	Compression optimisée de l'instrument par un ajustement précis des emboitements	X	X
Les pistons	Avivage des pistons effectué pour assurer une meilleure réponse, précision et facilité de jeu de l'instrument		X
Les clés	Ouverture des clés vérifiée et ajustée pour garantir une réponse rapide et précise (ajustement : espacement - hauteur - alignement)	X	

3 Performance et esthétique de l'instrument

<i>Les parties</i>	<i>Les attendus</i>	<i>Bois</i>	<i>Cuivre</i>
Les réglages	Bouchage des tampons ajusté pour assurer une fermeture hermétique et réglage fin des mécanismes pour une meilleure aisance de jeu	X	X
Aspect esthétique	Débosselage partiel des parties visiblement impactées		X
Nettoyage	Instrument nettoyé en profondeur (toutes les parties), y compris les tubes, les clés, les mécanismes, etc.	X	X
Lubrification	Application de lubrifiants spécifiques sur toutes les parties mobiles de l'instrument pour assurer le bon fonctionnement des mécanismes tout en évitant l'accumulation de saleté	X	X
Essai	L'instrument a été joué pour s'assurer que tous les réglages sont optimaux	X	X
Nettoyage final	Un nettoyage et un polissage de toutes les parties extérieures a été effectué pour assurer une apparence propre et soignée	X	X

4 Qualité de service

<i>Les parties</i>	<i>Les attendus</i>	<i>Bois</i>	<i>Cuivre</i>
Accessoires	Les accessoires, tels que les embouchures, les étuis, etc., sont en bon état et ont été désinfectés	X	X
Documentation des actes	Documentation détaillée des réparations effectuées, des pièces remplacées et des dates d'intervention.	X	X
Garantie et retour	Garantie systématique d'une durée de 24 mois sur les instruments reconditionnés et gestion des retours si nécessaires	X	X